

## **Des patients en justice contre l'interdiction du baclofène, un médicament anti-alcool**

Par Laurent Fargues le 01.02.2018 à 16h49, mis à jour le 01.02.2018 à 16h59

**EXCLUSIF** Un collectif de patients a déposé devant le Conseil d'Etat un recours contre l'interdiction du baclofène à hautes doses décidée en juillet. Le traitement serait efficace contre l'alcoolisme, selon plusieurs médecins.

Un collectif de patients dépose un recours contre l'interdiction du baclofène à haute dose

AFP

Le bras de fer continue entre les patients et l'Agence du médicament (ANSM) sur le baclofène. Le 24 janvier, le responsable du collectif Baclohelp, Thomas Maës-Martin, a déposé devant le Conseil d'Etat un recours pour annuler l'interdiction de l'usage du baclofène à hautes doses décidée en juillet par l'Agence. Le collectif, conseillé par le cabinet d'avocats Spinosi & Sureau, plaide que cette décision constitue une "atteinte grave et immédiate" à la santé de quelque 40.000 personnes alcooliques qui recourt à ce médicament pour se sevrer.

Le baclofène, à l'origine utilisé comme relaxant musculaire, est en effet prescrit depuis plusieurs années à fortes doses aussi comme traitement contre l'alcoolisme. A l'origine, c'est le cardiologue Olivier Ameisen qui s'était auto-administré cette molécule pour diminuer sa consommation d'alcool et avait popularisé sa découverte via un article scientifique, puis un livre grand public, *Le dernier verre*, paru en 2008. Six ans plus tard, l'Agence de sécurité du médicament reconnaissait les vertus du baclofène contre l'alcoolisme et autorisait, de manière temporaire, la prescription de doses jusqu'à 300 mg par jour.

### **Dangereux à haute dose**

Mais, l'été dernier, virage à 180 degrés. Une étude de l'Assurance maladie change la donne. A partir des statistiques sur plus de 200.000 patients, les experts jugent que les risques liés à la prise du baclofène à hautes doses sont trop élevées. Au-dessus de 180 mg par jour, «la fréquence des hospitalisations est augmentée de 46 % et le risque de décès est multiplié par 2, 27», pointe l'étude. Résultat, le 24 juillet, l'Agence du médicament rabaisse le seuil maximal de prescription du

baclofène à 80 mg par jour. Un niveau bien trop faible pour lutter contre l'alcoolisme qui requiert des prises moyennes de 150 mg par jour.

Aussitôt, plusieurs médecins montent au créneau. «L'étude de l'Assurance maladie repose sur des suppositions, des interprétations et de possibles biais», fustige Bernard Granger, psychiatre à l'hôpital Cochin, qui proteste auprès du patron de l'Agence du médicament avec d'autres confrères. Le 13 octobre, lui et l'épidémiologiste Catherine Hill, auteure d'une étude de référence sur le nombre de morts liés au Mediator, font une nouvelle fois part de leurs interrogations aux experts de l'Assurance maladie.

«De nombreuses études concluent à une efficacité du baclofène dans le traitement de la dépendance à l'alcool, relève Bernard Granger. Mais elles ne semblent visiblement pas suffisantes pour convaincre les autorités.» Dans son recours devant le Conseil d'Etat, le collectif de patients cite une demi-douzaine d'articles scientifiques et souligne que le médicament est couramment utilisé contre l'alcoolodépendance dans les autres pays d'Europe et aux Etats-Unis.

### **Risque de rechute**

«Concrètement, depuis l'interdiction du baclofène à hautes doses, des dizaines de milliers de personnes qui l'utilisaient pour rompre avec l'alcool risquent de rechuter, témoigne Thomas Maës-Martin. Sans compter qu'un arrêt brutal de leur traitement peut se révéler dangereux.» Même les patients qui disposent d'ordonnances dérogatoires peinent à trouver des pharmacies prêtes à leur vendre le baclofène à hautes doses. Et pour cause : dès le 27 juillet 2017, l'Ordre des Pharmaciens avait relayé l'interdiction auprès des officines.

Le sujet est pris très au sérieux à l'Agence du médicament. Le 28 novembre, elle a annoncé qu'elle avait constitué un comité scientifique pour réexaminer «le rapport bénéfice/risque du baclofène dans le traitement des patients alcoolodépendants». Il y a un an, le laboratoire Ethypharm a en effet déposé une autorisation de commercialiser officiellement le baclofène contre l'alcoolisme avec des comprimés à 50 ou 100 mg. La réponse est attendue pour le printemps 2018.